



Conséquences test de paternité

Par **meliewoe**, le **07/12/2011** à **15:27**

Bonjour, mes parents sont divorcés depuis plusieurs années. Ils entretiennent cependant des relations très conflictuelles et procédurières. Nous sommes une fratrie de 4 enfants. Je suis l'aînée et bien installée dans ma majorité, tout comme ma soeur. Mes deux frères sont mineurs et à ce titre ma mère perçoit une pension alimentaire. Le divorce de mes parents demandé en consentement mutuel puis pour faute, a engendré depuis une distanciation d'avec mon père qui aujourd'hui dans une démarche personnelle souhaite effectuer un test de paternité en Suisse. Je suis réceptive à sa demande quant au sens de réponse qu'il souhaite, cependant je souhaiterais savoir en quelle mesure ces résultats pourraient porter atteinte à un autre membre de ma fratrie ou famille. Ces résultats pourraient-ils être utilisés à une fin juridique pour nuire à une autre personne ? Si oui, existe-t-il une procédure pour baliser et anticiper un périmètre de protection ? Le service suisse me renvoie vers les professionnels de la justice française. Je remercie par avance chaque personne qui portera une attention ou des compétences bienveillantes sur mon message. Sincèrement
Mélanie